



SNUipp Isère

Bourse du travail

32 avenue de l'Europe

38030 Grenoble cedex 2

04 76 40 14 07

snu38@snuipp.fr

<http://38.snuipp.fr>

Gabrielle Beyler
Secrétaire départementale

À

Madame l'Inspectrice d'académie

Grenoble, le 27 février 2009

Madame l'Inspectrice d'académie,

Lors du Conseil départemental de l'Education nationale du 5 février, nous vous avons interrogée sur la régularité du fichier ministériel utilisé pour consigner les résultats des évaluations nationales des élèves de CM2, au regard de la loi informatique et liberté.

En effet, ce fichier n'a pas encore reçu le récépissé de la Commission Nationale Informatique et Liberté, pourtant obligatoire.

Nous n'avons reçu aucune réponse de votre part et donc aucune garantie sur la légalité de ce fichier et sur les risques encourus par les collègues qui l'utiliseraient dans ces conditions.

A ce jour, la CNIL n'a toujours pas rendu son avis sur ce logiciel.

Malgré cela, les inspecteurs de circonscription et vous-même, continuez à demander de manière pressante à nos collègues d'utiliser ce fichier.

Dans l'attente d'une réponse claire de la CNIL, nous vous demandons de bien vouloir suspendre toute demande d'utilisation de ce logiciel.

Soyez assurée, Madame l'Inspectrice d'académie de notre attachement au service public d'éducation et recevez mes salutations distinguées.

Gabrielle Beyler,
Pour le SNUipp Isère

Copie : Monsieur le Préfet de l'Isère